



tigre de papier

centre de consultation pour le bien-être au travail

Définition du harcèlement sexuel

« Le matin quand j'arrivais, il me disait bonjour et il pointait ma poitrine. Il **regardait avec insistance** ma poitrine et me disais : "tu as froid." Je lui disais : "non, je n'ai pas froid." Il me disait : "si tu as froid." Il s'intéressait énormément à **ma vie personnelle**. Il voulait savoir depuis combien de temps j'étais mariée. Quand je lui ai dit que j'étais mariée depuis quinze ans, il m'a dit : "mais tu n'as jamais trompé ton mari ?" Je lui disais que non je n'avais jamais trompé mon mari et je n'avais pas envie de tromper mon mari. Il me disait : "tu devrais essayer pour ton épanouissement personnel, ça te ferait beaucoup de bien. D'ailleurs je suis disponible, je suis là si tu as besoin. Et l'échangisme, tu as déjà pratiqué ?" »¹

Définition

Le harcèlement sexuel est une forme de **violence sexuelle** portant **atteinte à l'intégrité** et la **dignité** des victimes. Il s'agit de **comportements inopportuns à caractère sexuel**, non souhaités, agis **intentionnellement** et de manière organisée qui peuvent revêtir plusieurs formes : physique, verbal et non verbal. Ces agissements engendrent un climat de travail² hostile, intimidant, dégradant, humiliant et offensant par lequel le-la harceleur-euse cherche à **dominer** sa victime et la contraindre au **silence**.

Le harcèlement sexuel comme atteinte à l'intégrité

Le harcèlement sexuel est une forme d'atteinte à l'intégrité psychique et/ou physique³ des victimes. Cette atteinte peut prendre différentes formes :

- Paroles déplacées ou à caractère sexuel

¹ PIGHETTI, O. (2016). *Harcèlement sexuel, le fléau silencieux*. [Reportage]. France : Piments pourpres. Vous trouverez d'autres témoignages relatifs au harcèlement sexuel à l'adresse : <http://non-c-non.ch/je-subis-du-harcèlement-sexuel/temoignages.html>

² Ceci est également valable pour un harcèlement sexuel qui aurait lieu en dehors du contexte professionnel.

³ Information récupérée sur le site Internet de la Confédération : <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitsbedingungen/gesundheitschutz-am-arbeitsplatz/Psychoziale-Risiken-am-Arbeitsplatz/Sexuelle-Belaestigung.html>, consulté le 21.08.20.



- Gestes déplacés ou à caractère sexuel
- Sous-entendus à caractère sexuel

Il est entendu par harcèlement sexuel sur le lieu de travail tout **comportement à caractère sexuel** ou fondé sur l'appartenance à un sexe qui n'est **pas souhaité** par une personne et qui **porte atteinte à sa dignité**. Il peut être agi par des employé-e-s de l'entreprise, des collaborateurs-trices d'entreprises partenaires ou des client-e-s.

Comportements imposés et inopportuns à caractère sexuel

Par comportements inopportuns à caractère sexuel⁴, il est question de conduites unilatérales jamais désirées par les victimes :

- Des **actes physiques** : frôlements, attouchements, contrainte sexuelle, contacts physiques non désirés, attouchements de ses propres organes génitaux ou ceux de sa victime, mimiques et/ou gestes obscènes, viol
- Des **actes verbaux** : paroles, propositions, avances, insultes, sifflements, promesses de privilèges, menaces de représailles, invitations importunes, plaisanteries, commentaires et allusions sexuelles ou sexistes, questions indiscrettes sur la vie privée, propos dégradants sur la vie sexuelle, confidences insistantes
- Des **actes non verbaux** : regards, gestes, étalage de matériel pornographique, courriels/lettres à caractère sexuel, clins d'œil, cadeaux déplacés à connotation sexuelle

Ainsi, le harcèlement sexuel est un « *comportement(s) non désiré(s) à connotation sexuelle, s'exprimant physiquement, verbalement ou non verbalement, et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et, en particulier, de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.* »⁵

⁴ DUCRET, V. (2010). *Qui a peur du harcèlement sexuel ? Des femmes témoignent*. Genève : Ed. Georg. P. 23.

⁵ SALMONA, M. (2019). *Le harcèlement sexuel*. Paris : Que sais-je ? . P. 3.



tigre de papier

centre de consultation pour le bien-être au travail

Intentionnel

Il n'est pas rare que les auteur-trice-s de harcèlement sexuel affirment avoir voulu séduire la victime et se disent à leur tour victime d'une incompréhension. Le harcèlement sexuel ne peut pas être involontaire ni le fruit d'un malentendu ou d'une maladresse. Le-la harceleur-euse agit **intentionnellement et de manière organisée** dans le but de porter atteinte à la dignité de sa victime, de l'humilier ou de la détruire.

Universel

Le harcèlement sexuel peut potentiellement concerner toute personne, peu importe son sexe, son âge, son origine, son environnement de travail, son statut civil, etc.

De plus, il peut être exercé quels que soit les liens entre le-la harceleur-euse et sa victime. Le harcèlement sexuel ne s'exerce pas nécessairement entre un-e cadre et un-e subordonné-e. Bien que cela soit moins fréquent, les hommes peuvent également être victimes de harcèlement sexuel.

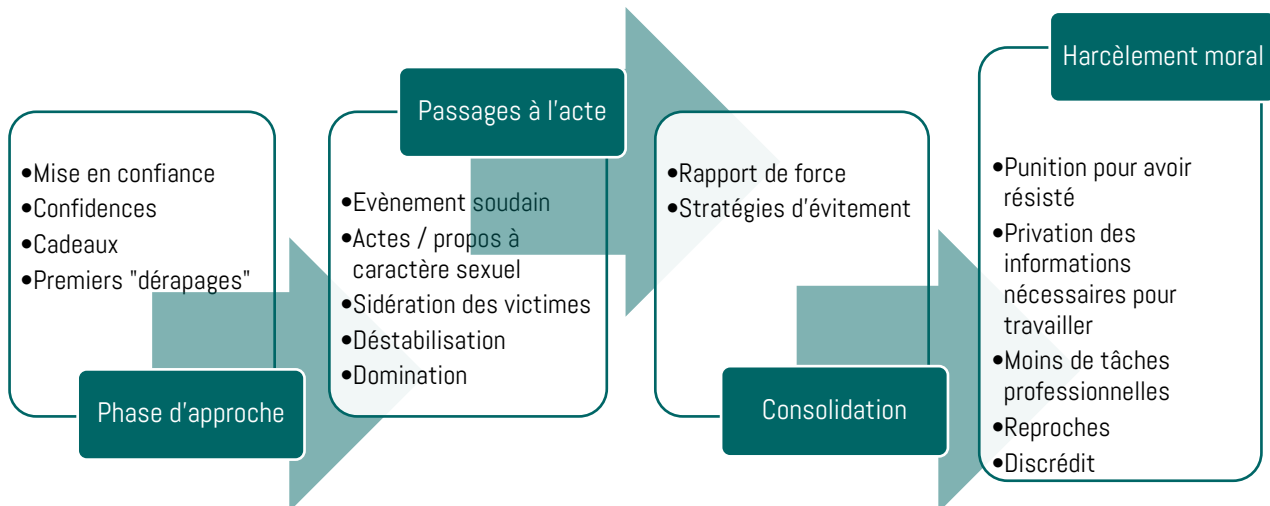
Répétition non nécessaire

Contrairement au harcèlement moral où la répétition est une caractéristique importante, dans le cadre du harcèlement sexuel un fait n'a **pas besoin d'être répété plusieurs fois** pour être qualifié de harcèlement sexuel.

Concrètement, le harcèlement sexuel s'installe insidieusement et progressivement. De fait, les personnes concernées ont généralement été victimes de plusieurs actes et/ou propos inopportuns différents. Habituellement, le harcèlement sexuel commence par des actes et/ou propos tout juste acceptables qui glissent progressivement vers des actes et/ou propos à caractère sexuel.



Processus⁶ du harcèlement moral



Les effets

Les impacts du harcèlement sexuel⁷ sont multiples et varient d'une victime à l'autre. Ils sont visibles sur plusieurs plans :

Atteintes corporelles

Troubles psychosomatiques, symptômes dépressifs et anxieux, hypertension, trouble du sommeil, fatigue, troubles alimentaires, ulcères, état de stress post-traumatique, conduites addictives ou à risque,

⁶ DUCRET, V. (2010). *Qui a peur du harcèlement sexuel ? Des femmes témoignent*. Genève : ed. Georg. Pp. 149-154.

⁷ Sources consultées : SALMONA, M. (2019). *Le harcèlement sexuel*. Paris : Que sais-je ? . P. 31.

DUCRET, V. (2010). *Qui a peur du harcèlement sexuel ? Des femmes témoignent*. Genève : ed. Georg Pp. 166-170.

LEMPEN K. (2006), *Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et la responsabilité civile de l'employeur. Le droit suisse à la lumière de la critique juridique féministe et de l'expérience états-uniennne*. Genève (Schulthess). P. 23.



tigre de papier

centre de consultation pour le bien-être au travail

perte de mémoire, maladies cardiovasculaires, troubles respiratoires, maladies endocriniennes, troubles gynécologiques et urinaires, tétanie, douleurs diverses, migraines ou encore décès.

Atteintes à la santé mentale

Stress, détresse émotionnelle, sentiment de honte, sentiment de culpabilité, sentiment d'injustice, sentiment de persécution, perte de l'estime de soi, perte de la confiance en soi, peurs inexplicables, angoisses, méfiance généralisée (même pour les personnes que l'on connaît), hypervulnérabilité, sentiment d'insécurité, bégaiement ou encore changements de la personnalité.

Atteintes sur le plan familial et personnel

Difficulté à assumer la vie de couple, difficulté à assumer la gestion du quotidien (ménage, repas, administratif privé, etc.), difficulté à s'occuper des enfants, difficultés d'ordre relationnel et sexuel avec le-la conjoint-e, difficulté à prendre soin de soi, etc.

Atteintes sur le plan professionnel

Manque de motivation, difficulté de concentration, perte d'efficacité, nuisance à la réputation, isolement, démission ou licenciement ou encore détérioration du climat de travail.

Atteintes sur le plan économique

Diminution des revenus, endettement, risque de précarité, augmentation des charges sociales (chômage, incapacité de travail longue durée – perte de gain).

Bibliographie conseillée

BRESSAN, E. & FARGUES, C. (2018). *Harcèlement sexuel, un mâle surnois*. [Reportage]. Genève : Temps présent



tigre de papier

centre de consultation pour le bien-être au travail

DUCRET, V. & ROMITO, P. (2010). *Qui a peur du harcèlement sexuel ? : des femmes témoignent*. Genève : ed. Georg

GAVA, M.-J. (2018). *Le harcèlement sexuel au travail : que dit la loi ? quelles discriminations ? comment agir ?*. Paris : Ed. Prat.

GAVA, M.-J. (2018). *Savoir reconnaître le harcèlement sexuel au travail : les différentes formes de harcèlement, les profils des harceleurs, ce que dit la loi*. Paris : Ed. Prat

LEMPEN K. (2006), [Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et la responsabilité civile de l'employeur. Le droit suisse à la lumière de la critique juridique féministe et de l'expérience états-unienne](#). Genève (Schulthess)

PIGHETTI, O. (2016). *Harcèlement sexuel, le fléau silencieux*. [Reportage]. France : Piments pourpres.

SALMONA, M. (2019). *Le harcèlement sexuel*. Paris : Que sais-je ?.

STRUB, M. & SCHÄR MOSER, M. (2008). *Risque et ampleur du harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Une enquête représentative en Suisse alémanique et en Suisse romande* [Enquête]. Berne : Secrétariat d'État à l'économie. Consulté le 21.08.20 sur

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Studien_und_Berichte/risiko-und-verbreitung-sexueller-belaestigung-am-arbeitsplatz.html

Pour rester informé-e, suivez-nous sur les réseaux sociaux en cliquant sur les icônes ci-dessous.



tigre de papier



Adresse:
Espace des Remparts 15
1950 Sion - Suisse

Web:
www.tigredpapier.ch
florence@tigredpapier.ch

Téléphone:
079/712.50.59